

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 29 avril 1969



Le Conseil d'administration de l'Ecole de Plein air Désiré Verhaeghe s'est réuni le mardi 29 avril 1969 à 17 heures, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
- M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire
- M. CAMELOT, Adjoint au Maire
- M. DERIEPPE, Adjoint au Maire
- M. DE MAN, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, Lille VII
- M. SALTEL, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, Lille I
- M. L'ECOUVREZ, représentant M. FACHE, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, Lille IV
- M. AGACHE, Chef du 1er Bureau de la Direction des affaires scolaires, culturelles et sportives
- M. HORQUIN, Directeur de l'Ecole de Plein air Désiré Verhaeghe

Etaient excusés :

- M. le Docteur DEFAUX, Conseiller municipal
- M. ALLARD, Conseiller municipal
- M. DEBEYRE, Recteur d'Académie
- Mme MANESSE, Inspectrice départementale de l'Education Nationale, Lille V
- M. le Docteur ERBIB
- Mme MOREL, médecin attaché à l'Ecole de plein air
- M. le Secrétaire général de la Mairie
- M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires, culturelles et sportives
- M. le Docteur PARMENTIER, Directeur du Centre de Rééducation.

I - Procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 avril 1968

Le Conseil d'Administration adopte le procès-verbal dont la lecture appelle les remarques suivantes :

- Les nouveaux tarifs proposés ont été acceptés, ils sont en vigueur depuis mars 1969.
- Les circulaires adressées aux enseignants par les Inspecteurs départementaux ont facilité le recrutement pour l'année 1968 - 1969.

II - Compte rendu financier (voir annexe)

Le compte rendu de l'exercice 1968 a été communiqué à tous les administrateurs le 22 avril 1969.

- M. HORQUIN signale que les recettes seront sensiblement supérieures en 1969 grâce à la modification des tarifs des repas.

.../...

- Le prix de revient total est en augmentation par rapport à 1967 :
13,70 F au lieu de 12,75 F

Le prix de journée alimentation est de 2,80 F au lieu de 2,52 F

Le prix de journée réel calculé d'après le nombre de journées réelles (enfants présents et adultes) est de 2,49 F

- M. HORQUIN fait remarquer la diminution de la consommation de pommes de terre au profit de la consommation des légumes verts et des fruits; un chiffre à signaler : 12.138 litres de lait ont été consommés en 1968.

M. CAMELOT demande qu'à l'avenir les dépenses de l'exercice antérieur soient rappelées afin que l'on puisse établir des comparaisons.

M. LEMPEREUR remercie M. HORQUIN au nom du Conseil d'Administration pour sa bonne gestion.

III - Travaux en cours et projets

- Les membres du Conseil constatent avec satisfaction l'excellent état du parc et des espaces verts de l'Ecole de plein air; ils chargent M. BRIFFAUT de transmettre leurs félicitations à l'équipe responsable.

- M. HORQUIN signale que la galerie côté ouest est en cours de construction.

- L'insonorisation et le cloisonnement d'un des réfectoires sont achevés. Les conséquences sur le comportement des enfants hypernerveux, que sont la plupart des élèves déficients, sont remarquables, aussi, le Conseil d'Administration demande que l'aménagement de l'autre réfectoire soit entrepris très rapidement.

- L'éclairage des classes a été heureusement transformé, les administrateurs demandent que les mêmes transformations soient apportées à l'éclairage des salles à manger.

- Les tables de classes et les meubles ont été rénovés (ponçage et vernissage) par le Service des Travaux en Régie.

- Le remplacement des w.c. existants est actuellement à l'étude : transformation d'un vestiaire, d'un préau ou d'une salle de sieste si un sou-sol peut être aménagé en salle de repos.

Mme LEMPEREUR fait remarquer que l'agrandissement du bloc existant près de la salle de sieste Est serait une solution valable.

- M. HORQUIN constate que ses demandes ou suggestions sont toujours favorablement accueillies par les Services d'Architecture.

- M. BRIFFAUT rappelle que le Conseil d'Administration a souhaité à plusieurs reprises l'installation d'un bassin de natation.

- M. DE MAN s'étonne qu'on lui demande de formuler un avis sur le projet de construction de la galerie alors que cette construction est presque achevée.

IV - Renouvellement de matériel

-M. HORQUIN souhaite l'attribution d'un batteur mélangeur (robot) matériel indispensable à toute collectivité - et la modernisation du matériel de cuisine : auto-cuisinier, plaque chauffante, etc

- Les lits de repos actuellement en usage sont déconseillés par le corps médical car ils renforcent, pendant la sieste, les attitudes cyphotiques de nombreux élèves. Leur remplacement progressif par des lits de repos pliants dont la toile offre une surface plane est souhaité par l'ensemble du Conseil d'Administration.

V - Recrutement (voir annexe)

Comme l'an passé un grand nombre d'élèves sont des cas sociaux ou sont un milieu familial anormalement constitué (parents séparés).

M. HORQUIN montre la nécessité de transformer le poste d'infirmière en poste d'assistante sociale-infirmière :

- de nombreux élèves vivent dans une grande misère morale.
- de fréquentes visites à domicile sont effectuées par le personnel enseignant afin de décider les parents à envoyer leur enfant en classe de neige par exemple, ou plus simplement à l'école.
- des élèves ne bénéficient pas d'un séjour en Colonie de vacances parce que les parents en ignorent les bienfaits, ne savent pas faire les démarches nécessaires, ou ignorent la possibilité d'octroi de bourses.
- des parents négligent les conseils donnés par le médecin : port de lunettes, de semelles, etc... etc ...

Après intervention de Mme LEMPEREUR, M. BRIFFAUT, et M. CAMELOT, le Conseil d'Administration insiste pour que la personne qui remplacera Mlle DESREUMAUX en 1970 remplisse avant tout les fonctions d'assistante sociale.

VI - Questions diverses :

Association des Amis de l'Ecole de Plein air

M. HORQUIN signale qu'une Association a été récemment constituée et compte déjà de nombreux adhérents.

Mme LEMPEREUR se fait l'interprète du Conseil d'Administration pour souhaiter à ses promoteurs de réussir dans leur entreprise, pour le plus grand bien des élèves.

Classes transplantées

M. BRIFFAUT a assisté à la réunion de parents consacrée au compte rendu des classes de neige. A travers les exposés et les projections il a pu constater combien cette classe était une réussite.

Le docteur de l'école, M. HORQUIN et ses collègues pensent que la pratique du ski est peut être à déconseiller pour certains élèves particulièrement déficients. Elle pourrait être remplacée par des jeux (luges par exemple).

Les classes de neige apportent le dépaysement et le changement d'air indispensables aux élèves de l'Ecole de plein air. Des classes vertes implantées en montagne, dans l'Avesnois ou dans les Ardennes seraient également bénéfiques. Les Administrateurs souhaitent qu'une prospection soit entreprise.

Construction d'une crèche sur le terrain de l'Ecole de Plein air.

M. BRIFFAUT déclare que la construction d'une crèche, prévue sur le terrain de l'école de Plein air risque d'être très préjudiciable aux 200 élèves déficients physiques qui manquent déjà d'espace, la superficie actuelle du parc étant inférieure aux normes fixées par la législation des écoles de Plein air, et demande que des réserves soient de nouveau formulées en vue d'en assurer la préservation.

Se ralliant à cette suggestion le Conseil d'Administration souhaite que le projet s'oriente vers une implantation qui soit le moins dommageable pour l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame LEMPEREUR lève la séance à 18h30.

La Présidente

Le Secrétaire de séance

Rachel LEMPEREUR.

R. HORQUIN.

ECOLE DE PLEIN AIR "LES P'TITS QUINQUINS"

CONSEIL D' ADMINISTRATION

Procès-verbal de la réunion du 6 mai 1969



Le Conseil d'Administration de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins" s'est réuni le mardi 6 mai 1969 à 16h30 dans une salle de l'établissement, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents

Melle DESHAYES, Inspectrice départementale des écoles maternelles
Mme DESCAMPS-SCRIVE, Conseiller municipal
Mme LASSON, Conseiller municipal
M. MIGLOS, Conseiller municipal
M. le Docteur CUPAIN, médecin attaché à l'école
M. AGACHE, Chef du 1er bureau de la Direction des Affaires scolaires, culturelles et sportives
Mme IZAK, Directrice de l'école de plein air "Les P'tits Quinquins"

Etaient excusés

M. DEBEYRE, Recteur d'Académie
M. SALTEL, Inspecteur départemental de l'Education Nationale (circonscription de Lille I)
M. BRIFFAUT, Adjoint au Maire
M. ALLARD, Conseiller municipal
Mme le Docteur MOREL, Médecin d'Hygiène scolaire
M. le Secrétaire Général de la Mairie
M. BACQUART, Directeur des Affaires scolaires culturelles et sportives.

En ouvrant la séance Mme LEMPEREUR présente les excuses de ceux qui, retenus par les devoirs de leur charge, ont exprimé le regret de ne pouvoir y assister.

Elle rappelle en outre qu'en raison des événements de mai-juin 1968, le Conseil d'administration n'a pu être réuni au cours de l'année précitée et demande à Mme IZAK Directrice de l'école de vouloir bien présenter le bilan des années scolaires 1967 - 1968 et 1968 - 1969.

Année scolaire 1967/1968

élèves présents à la rentrée : 57

répartition	(grands : 27	garçons : 25
)	
	(petits : 30	filles : 32

Ecoles d'origine

24 enfants ont été maintenus une année supplémentaire pour des raisons diverses

6 n'avaient jamais fréquenté d'école maternelle

13 viennent de l'école Bara, rue Cabanis

5 viennent de l'école Maurice Bouchor, rue Hippolyte Lefebvre
4 " " Louis Blanc, rue de la Phalecque
4 " " La Fontaine, rue Saint Gabriel

1 de la crèche municipale de Fives

Année scolaire 1968/1969

élèves présents à la rentrée : 62

(grands : 32 garçons : 33
répartition)
(petits : 30 filles : 29

Ecoles d'origine

28 enfants ont été maintenus une année supplémentaire

12 n'avaient jamais fréquenté d'école maternelle

14 enfants viennent de l'école Bara, rue Cabanis

5 " " " Maurice Bouchor, rue Hippolyte Lefebvre

3 " " " Louis Blanc, rue de la Phalecque

Fréquentation

Régulière dans l'ensemble, les absences, en général de courte durée, étant dans la plupart des cas, motivées par la maladie (angine, grippe, varicelle etc...). Le registre d'appel donne une moyenne de fréquentation de 91% chez les grands (de 5 à 7 ans) et 81% chez les petits (de 3 à 5 ans).

Recrutement

Porte sur 41 familles de milieux divers :

2 fonctionnaires, 1 artisan, 1 employé, 17 ouvriers, 4 manoeuvres, 4 chômeurs, 3 invalides
1 accidenté du travail, 1 militaire, 1 incarcéré, 2 mères célibataires, 11 mères travaillent.

Logement

1 famille de 12 personnes, 2 de 5, 1 de 7, 1 de 3 logent en H.L.M

2 familles de 10 personnes, 1 de 7, 1 de 6, 1 de 5 ont un logement de six pièces

1 famille de 12 personnes, 1 de 8, 1 de 3 ont un logement de cinq pièces

3 familles de 6 personnes, 2 de 4, 1 de 3 ont un logement de 4 pièces

1 famille de 12 personnes, 1 de 11, 4 de 10, 1 de 9, 2 de 7, 1 de 6, 1 de 4, 1 de 3 ont un logement de 3 pièces

1 famille de 6 personnes, 1 de 5, 2 de 4, ont un logement de 2 pièces

1 famille de 3 personnes a un logement d'une pièce

2 familles logent dans un baraquement dans les dondaines

5 logements sont situés dans des cours et 6 logements sont sans eau.

Ressources mensuelles (non compris les A.F)

5 familles ont moins de 350 F par mois

3 familles ont de 350 à 500 F par mois

10 " " " 500 à 750 F par mois

6 " " " 750 à 1000 F par mois

6 " " " 1.000 à 1.500 F par mois

7 familles ont au dessus de 1.500 F (les 2 parents travaillent)

2 familles perçoivent l'aide à l'enfance

1 famille perçoit l'allocation aux grands infirmes

dans 2 familles les allocations familiales sont en tutelle.

Milieu familial

20 enfants n'ont pas un milieu familial normal, dans 4 familles il y a séparation ou divorce.

6 concubinages

4 mamans sont seules pour élever 1 ou plusieurs enfants

29 sont des cas sociaux.

A signaler une fois de plus l'alcoolisme qui exerce ses ravages dans 18 foyers au moins et l'alcoolisme des mères (10)

De nombreux enfants ont fait un séjour plus ou moins long ou précoce en maisons d'enfants ou à l'hôpital:

5 à Montceau St.Taast, 1 à Berck, 1 à Zuydcoote, 2 en maison familiale, 1 en pouponnière, 6 à l'hôpital, 1 à Villard de Lens.

Certains d'entre eux vivent dans des conditions particulièrement pénibles qui ont nécessité l'intervention des assistantes sociales ou de la brigade des mineurs.

Réglement des participations familiales

Mme IZAK signale qu'elle a obtenu d'être déchargée de la tâche de régisseur de recettes et que le système de perception a été aligné sur celui de l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

En fin de mois les parents reçoivent notification de la somme à payer, déduction faite des journées d'absences reconnues justifiées (au minimum 5 jours consécutifs).

Depuis la mise en application des nouveaux tarifs (1er février 1969) les participations familiales s'établissent ainsi :

pour 13 enfants participation de 12 F par mois

" 5 " " " 30 F par mois

" 14 " " " 42 F par mois

" 9 " " " 48 F par mois

" 11 " " " 54 F par mois

" 8 " " " 60 F par mois

par ailleurs 28 enfants profitent de la garderie.

Certaines familles, toujours les mêmes, sont en retard sur le règlement des sommes dues et font l'objet de rappels, toutefois Mme IZAK estime qu'il ne lui paraît pas possible d'exclure les enfants pour cette raison étant donné qu'ils sont parmi les plus déshérités.

Problèmes de santé

Les enfants sont, pour la plupart, de petits déficients physiques dont le poids et la taille sont inférieurs à la normale (26)

2 présentent parfois de petites crises convulsives

1 a de sérieuses difficultés motrices.

Ils bénéficient d'un régime alimentaire approprié à leur état, de suppléments en vitamines, de repos prolongés.

Quinze partiront cette année en colonie de vacances et le séjour sera gratuit pour 6 d'entre eux qui ont obtenu une bourse de l'oeuvre des pupilles.

Cinq seront admis à l'école de plein air Désiré Verhaeghe à la rentrée scolaire prochaine.

(de poids : 1kg 300

Augmentation moyenne

(de taille : 5 cm

Problèmes d'hygiène

- Hygiène alimentaire

Les enfants reçoivent en abondance lait et laitages, viandes et légumes frais, fruits et desserts variés toujours très appréciés.

- Hygiène vestimentaire

Au cours des visites mensuelles qu'il effectue, le Docteur de l'école a pu remarquer que les sous-vêtements sont en très mauvais état, mal lavés et souvent inexistant.

Certains enfants sont complètement rhabillés le matin grâce au vestiaire de l'école et deshabillés le soir avant d'être rendus à leur famille.

- Hygiène corporelle

Certains enfants arrivent à l'école le matin ni lavés, ni coiffés, 28 passent à la douche chaque semaine ou en quinzaine selon les possibilités d'organisation de l'emploi du temps et deux femmes de service sont mobilisées deux fois par semaine pour cette opération.

Les soins aux cheveux causent beaucoup de soucis, 20 enfants sont porteurs de poux et de lentes, le D.D.T. et le lentinol sont employés en abondance mais les parasites persistent, les petits étant contaminés par les frères et soeurs avec lesquels ils partagent le lit.

- Hygiène du logement

Les rapports du comité de vigilance sont alarmants, certains enfants vivent dans des taudis, dorment à 4 ou 5 sur des paillasses ou à même le sol.

Il n'y a pas toujours de l'eau, dans certains cas l'électricité est supprimée à cause du non paiement des redevances.

Comportement des enfants

Dans la majorité des cas, les enfants sont instables, turbulents, bruyants, excités parfois aussi sans réaction et sans ardeur. Certains sont agressifs, bousculent ou renversent sans raison leurs camarades et se salissent de façon anormale à table ou dans les jeux.

Les déséquilibres affectifs sont très nets et les difficultés de comportement qu'ils provoquent entraînent une pauvreté de rendement au cours des exercices d'initiation.

A la lumière de ces faits Mme IZAK, fait ressortir les difficultés qu'elle éprouve pour assurer la bonne marche de son établissement et il lui apparaît souhaitable de limiter, au départ, le nombre d'inscription à 50.

Elle souligne que les enfants de milieu social défavorisé manquent rarement la classe et qu'il serait plus facile, en cours d'année, de faire les inscriptions de certains déficients physiques.

Mme LEMPEREUR remercie Mme IZAK pour son exposé si documenté et après une large discussion la Commission se range à cette suggestion, constatant par ailleurs que la présence de cas sociaux (enfants inadaptés et caractériels) nuit au bon fonctionnement de l'école, elle demande :

- que, pour la rentrée scolaire prochaine, le critère de recrutement, initialement prévu, soit respecté afin de n'accueillir que les enfants qui répondent strictement aux conditions d'admission.
- qu'une enquête sur le comportement des familles soit effectuée avant la prise en charge des enfants.
- que l'intervention des services sociaux soit demandée, s'il y a lieu, dans les cas les plus douloureux.

Questions diverses

Transformations et constructions

La Commission souhaite que les transformations et constructions envisagées lors de sa réunion du 7 avril 1967:

salle de douches - salle de repos - salle de classe mieux adaptée - plaine de jeux, soient réalisées dans les meilleurs délais.

Le Service d'Architecture sera contacté à ce sujet.

Mme IZAK présente ensuite son bilan de fonctionnement pour les années 1967 et 1968 (annexe jointe).

Le compte de gestion est adopté sans observation.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Le Présidente,
Rachel LEMPEREUR.

La Directrice,
R. IZAK.

COMPTE-RENDU FINANCIER DES EXERCICES 1967 et 1968

<u>BUDGET de FONCTIONNEMENT :</u>	<u>Exercice 1967</u>	!	<u>Exercice 1968</u>
Alimentation	26.466,61	!	25.161,47
Blanchisserie	979,00	!	1.931,45
Articles d'hygiène	441,28	!	496,26
Entretien	3.368,29	!	1.380,10
Habillement		!	4.422,88
Acquisitions diverses	3.868,71	!	2.282,34
Electricité	2.064,80	!	1.918,39
Gaz	13.282,91	!	13.280,56
Personnel	84.294,00	!	91.345,91
	140.765,60	!	142.219,26
<u>Total des sommes versées par les familles et le personnel attaché à l'établissement</u>	19.613,35	!	18.346,35
<u>Dépenses effectivement prises en charge par la Ville</u>	121.152,25	!	123.872,91

<u>Alimentation</u>	<u>1967</u>	-	<u>26.466,61</u>	!	<u>1968</u>	-	<u>25.161,47</u>
	<u>Répartition</u>	!	<u>pourcentage</u>	!	<u>Répartition</u>	!	<u>pourcentage</u>
Pain - Biscuits	918,94	!	3,5%	!	1.387,47	!	5,5%
Beurre - Lait - fromage	4.723,73	!	18%	!	4.729,36	!	18%
Viande	6.566,14	!	24%	!	6.272,15	!	24,5%
Poisson - oeufs	2.104,05	!	8%	!	2.014,74	!	8%
Légumes - fruits	4.109,43	!	16%	!	3.648,61	!	14,5%
Epiceries - Conserves	6.342,28	!	24%	!	5.712,78	!	22%
Boissons	1.702,04	!	6,5%	!	1.396,36	!	7,5%
	26.466,61	!		!	25.161,47	!	

	<u>Exercice 1967</u>	!	<u>Exercice 1968</u>
Prix de revient d'une journée d'alimentation	1,87	!	1,92
Nombre de jours de l'exercice	223	!	211
Nombre d'enfants	57	!	62
Nombre de journées possibles	12.711	!	13.082
Prix de revient total par journée pour l'Administration	9,53	!	9,46

Au cours de l'exercice 1967 il y a eu, sur ce poste, une augmentation des dépenses de 4.326,32 par rapport à 1966, une diminution de 1.305,14 apparaît en 1968 mais n'est consécutive qu'aux événements de mai-juin, au cours desquels l'école ne fonctionna pas pendant 18 jours.

De 1,87 en 1967 le prix de revient d'une journée d'alimentation est passé à 1,92, en 1968 et, compte tenu du nombre de journées possibles, le prix de revient total par journée pour l'administration est passé de 9,53 à 9,46.

Il est à prévoir qu'en raison de l'élévation du coût de la vie une augmentation sensible se fera sentir au cours de l'année 1969.



CENTRES SOCIAUX

Gestion

Le 6 octobre 1969, le Conseil d'Administration, sur proposition de M. le Maire, a décidé la constitution d'une Commission spéciale chargée d'étudier les conditions de gestion des centres sociaux et de soumettre des propositions à l'Administration.

Cette Commission spéciale s'est réunie le 23 octobre 1969 à 18 H.15, salle de réunion du Cabinet des Adjointes, sous la présidence de Mme VANNEUFVILLE, Adjoint délégué aux affaires sociales et familiales.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, MM. CAMELOT, FRISON et DERIEPPE.

Assistaient également à la réunion :

Melle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint
M. LAVA, Directeur des services sanitaires, sociaux, de l'état civil et des cimetières.

Secrétaire de séance :

Mme POUAERE, Chef de bureau au Secrétariat général.

En ouvrant la séance, Mme VANNEUFVILLE rappelle les projets de création de centres sociaux présentés par la Ville de Lille :

- Centre social rue du Long Pot

délibération adoptée par le Conseil municipal le 27 janvier 1967, déposée à la Préfecture le 23 février 1967.

- Centre social rue Armand Carrel

délibération adoptée par le Conseil municipal le 7 novembre 1968, déposée à la Préfecture le 27 novembre 1968.

La Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale a fait connaître :

- a) par lettre ci-jointe du 8 mars 1967 pour le Centre social de la rue du Long Pot ;
- b) par lettre également jointe du 20 décembre 1968 pour le Centre social de la rue Armand Carrel,

que ces projets ne figuraient pas sur la liste des opérations subventionnables au Vème plan et elle a demandé à la Ville de lui faire connaître le plan de financement envisagé si ces opérations devaient être réalisées hors plan.

Par ailleurs, le 3 juillet 1968, M. Didier MOTTE, Président de l'Association d'études et d'organisation des centres sociaux du Nord, 49 rue Boucher de Perthes à Lille, faisait connaître à M. le Maire que le dossier du centre social de Fives lui avait été adressé pour examen. Avant de le présenter au service des affaires sociales, il désirait savoir qui serait gestionnaire de ce centre.

M. le Maire, sous signature de M. l'Adjoint délégué, lui ayant répondu qu'aucune décision n'avait encore été prise quant à une modification éventuelle du mode de gestion, M. le Président de l'Association d'études et d'organisation des centres sociaux du Nord écrivait à M. le Maire le 14 octobre 1968 :

" Il sera je crois difficile d'obtenir des organismes financiers et en particulier du Conseil de la Caisse d'allocations familiales de Lille des subventions de construction si ce centre doit être géré uniquement par la municipalité. De même, il sera impossible d'obtenir des subventions de fonctionnement si les animateurs sont des fonctionnaires ".

Pour faciliter le travail de la présente Commission chargée de rechercher le mode de gestion le plus favorable, un rapport a été établi par la Direction des services sanitaires et sociaux et adressé à chacun des membres.

Ce rapport :

- I) reproduit certaines dispositions d'une circulaire en date du 30 janvier 1961 du Ministère de la santé publique et de la population relatives aux centres sociaux et particulièrement à leur gestion qui peut être publique ou privée et au financement de la construction ou de l'aménagement ;

2) rappelle la correspondance susvisée de M. Didier MOTTE.

Mme VANNEUFVILLE apporte quelques informations complémentaires visant le pourcentage des participations financières qui peuvent être sollicitées de diverses collectivités et organismes pour la création d'un centre social :

I) à gestion municipale

A - Construction, mobilier, aménagement des abords

Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale	35%
Département	10%
Ville	55%

B - Fonctionnement

Tout à la charge de la Ville

2) à gestion mixte

A - Construction, mobilier, aménagement des abords

Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale	35%
Département	10%
Caisse d'Allocations familiales	30 à 35%
Ville	20 à 25%

B - Fonctionnement

a) personnel	Caisse d'Allocations familiales	60 à 70%
	Ville	10%
	Subventions diverses (jeunesse) et sports, caisse d'Épargne) participation des usagers et dons)	20 à 30%
b) matériel	Caisse d'Allocations familiales	30%
	Subventions, participation des usagers, dons	70%

Mme VANNEUFVILLE cite l'exemple des centres sociaux de Denain, de Faches-Thumesnil et de Landrecies.

Mme LEMPEREUR reprend les termes de la circulaire du Ministère de la Santé publique et de la population : Gestion du centre social pour faire remarquer que le 4ème paragraphe " il est souhaitable de prévoir dans tous les cas la participation des usagers qui constitue d'ailleurs..... l'une des caractéristiques des centres sociaux " s'applique aussi bien à la gestion publique qu'à la gestion privée.

Elle souligne également le dernier paragraphe de la rubrique gestion " le fonctionnement est assuré en outre dans une proportion très variable, suivant les centres et les activités, par le remboursement de certains organismes pour les services rendus à leurs ressortissants et par une contribution des usagers.... "

L'affirmation de M. le Directeur de l'Association d'études et d'organisation des centres sociaux du Nord lui semble donc contradictoire.

Pour répondre à une question posée à propos de cette Association, Mme VANNEUFVILLE donne lecture d'une lettre en date du 14 mars 1966 de M. le Préfet - Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale - à MM. les Maires du département :

" Objet - Concours susceptible d'être apporté aux mairies en matière de centres sociaux.

A la demande du Conseil Général, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'existence de l'Association d'études et d'organisation des centres sociaux de la région du Nord et sur les services qu'elle est susceptible de vous rendre.

Cette association étudie, en liaison avec les mairies et les caisses d'allocations familiales, les besoins en centres sociaux. Elle s'occupe de l'étude technique des projets et de la recherche des modalités de financement, effectue les démarches et constitue les dossiers nécessaires pour obtenir l'inscription au plan d'équipement. La commune demeure naturellement libre de décider, compte tenu des éléments qui lui sont fournis, de poursuivre ou d'arrêter la procédure.

Elle prend en charge, conformément à l'article 3 de ses statuts " suivant les cas... la construction, l'acquisition, l'installation, l'organisation et éventuellement la gestion des centres sociaux ". Je tiens cependant à souligner qu'elle ne souhaite pas gérer et qu'elle recherche la sous-location en concession des équipements qu'elle a contribué à réaliser à des organismes chargés de les prendre en charge.

L'adresse de cette association est la suivante :
- Association d'études et d'organisation des centres sociaux de la région du Nord, 49 rue Boucher de Perthes (tel. 54.96.38).

Après avoir souligné le rôle de simple " conseiller " de l'Association dont il s'agit, Mme LEMPEREUR rappelle l'origine du centre social de la rue du Long Pot à Fives offert à la Ville de Lille, en 1946, par l'Oeuvre Suisse d'entraide ouvrière pour les sinistrés du quartier :

les baraquements, le mobilier, les appareils de chauffage étaient fournis gratuitement par le Don Suisse ; ils sont devenus propriété de la Ville de Lille depuis le 1er octobre 1947, date à laquelle la gestion en a été confiée au Bureau de Bienfaisance.

La Ville a repris en charge directement le fonctionnement de ce centre social à compter du 1er janvier 1951. Il ne s'agit donc pas d'une création nouvelle mais simplement de l'installation, dans une construction neuve, d'un centre existant et géré jusqu'à présent dans les meilleures conditions par la Ville seule.

Mme LEMPEREUR relève une autre disposition de la circulaire relative au personnel des centres sociaux : " l'une des garanties essentielles que doivent offrir les centres sociaux est la qualification de leur personnel " ; c'est encore une raison essentielle pour laquelle Mme LEMPEREUR considère que la gestion doit être assurée par la commune, le centre étant placé sous sa responsabilité et son contrôle, quitte à rechercher une formule de constitution d'un Conseil

d'administration qui admette la représentation des usagers.

Mme VANNEUFVILLE expose son point de vue : elle estime normal que les organismes qui participent financièrement à la construction d'un centre participent également à sa gestion et soient représentés dans le Conseil d'administration. Elle souhaiterait, dans l'avenir, une formule de gestion plus élargie permettant à divers organismes ainsi qu'aux usagers de prendre part à l'activité et à la vie du centre. Elle pense enfin qu'il est possible de trouver, en dehors des fonctionnaires municipaux, des personnes qualifiées et diplômées pour diriger et animer ces centres. Elle souligne enfin qu'une gestion municipale coûterait beaucoup plus cher.

Mme VANNEUFVILLE aurait souhaité poser le problème de la gestion des centres sociaux au cours d'une " table ronde extra-municipale " mais cette suggestion n'est pas retenue par les membres de la Commission.

En conclusion d'un large échange de vues auquel participent MM. CAMELOT, FRISON et DERIEPPE, la Commission propose de commencer par adresser une lettre, sous signature de M. le Maire, à tous les organismes susceptibles de participer financièrement à ces réalisations.

- Ministère de la Santé publique et de la population
- Ministère de l'Education nationale - Haut Commissariat de la jeunesse et aux sports
- Caisse d'Allocations familiales
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- Caisse Primaire de Sécurité Sociale
- Caisse d'Epargne
- H.L.M.
- C.I.L. etc...

pour leur faire connaître l'intention de la Ville de Lille de construire un ou plusieurs centres sociaux et pour leur demander quelle participation ils seraient en mesure d'apporter.

C'est après avoir pris connaissance des réponses qui seront faites par les uns et par les autres que la Commission pourra rechercher la meilleure formule de gestion efficace des centres sociaux.

Extrait du procès-verbal transmis à l'Administration municipale pour information.

DEPARTEMENT DU NORD
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Lille le 8 mars 1967

Sous-Direction de la tutelle
et de l'équipement

Service des programmes
et des
projets d'équipement

171 Bd de la Liberté

Ref. SD/FE

Le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale

à Monsieur le Maire
de LILLE

OBJET : Projet de construction d'un Centre Social rue du Long Pot.

REF. : Délibération du Conseil municipal n° 67/7017 du 27 janvier 1967.

Par délibération citée en référence, le Conseil municipal de la Ville de Lille a décidé la construction d'un Centre Social rue du Long Pot.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que ce projet ne figure pas sur la liste des opérations subventionnables au cours du 5ème plan, arrêtée par la Conférence Administrative Régionale du 6 juin 1966 et que l'enveloppe des investissements attribuée à la Région du Nord pour cette catégorie d'équipement ne permet plus aucune possibilité d'inscription.

Dans ces conditions, si le Conseil municipal maintient sa décision de réaliser le projet envisagé, seule la participation des organismes de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales pourrait intervenir pour le financement de cette opération.

Bien que ne bénéficiant pas de la subvention de l'Etat et du Département, un tel projet reste soumis aux dispositions des circulaires ministérielles n° 1412 du 6 novembre 1964, 1582 et 1606 des 29 juillet et 17 août 1965 fixant les mesures de déconcentration administrative relatives aux opérations d'équipement sanitaire et social.

En conséquence, dans l'hypothèse où ce projet serait maintenu, il conviendrait de m'en tenir informé et de m'adresser 5 dossiers supplémentaires ainsi qu'une nouvelle délibération du Conseil municipal en 8 exemplaires adoptant définitivement cette réalisation et fixant le plan de financement devant permettre de couvrir la dépense envisagée. Les plan de situation et plan de masse orienté devront être également joints en 8 exemplaires à votre envoi.

Le Directeur Départemental
signé : illisible

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE

Lille le 20 décembre 1968

Sous-Direction de la tutelle
et de l'équipement

Service des programmes
et des
projets d'équipement

Le Directeur Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
à Monsieur le Maire
de Lille

171 Bd de la Liberté

REF : MB/FE

OBJET : Création d'un Centre Social et d'une halte-garderie
Boulevard de Belfort et rue Armand Carrel à Lille.

REF. : Votre transmission du 27 novembre 1968

Par bordereau visé en référence, vous avez bien voulu m'adresser 3 exemplaires de la délibération du 7 novembre 1968 des plans et devis relatifs à la création d'un centre social et d'une halte-garderie Faubourg de Douai à Lille.

Comme suite, j'ai l'honneur de vous informer que l'enveloppe mise à la disposition de la Région du Nord pour cette catégorie n'a pas permis l'inscription de ce projet au titre du Vème plan d'Equipement Social.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir me faire connaître le plan de financement envisagé si cette opération doit être réalisée hors plan ; dans ce cas il conviendra de me faire parvenir 5 exemplaires du dossier d'avant-projet conformément au décret du 28 août 1958 suivant notice ci-jointe.

Le Directeur départemental
signé : illisible

CENTRES SOCIAUX

Commission spéciale

Séance du 23 octobre 1969

Locaux collectifs résidentiels
de la Résidence Vauban

Le problème de l'utilisation des locaux collectifs résidentiels de la Résidence Vauban a été posé à la Ville de Lille par le Conseil d'administration de l'Office Public d'Habitations à loyer modéré de la Communauté urbaine de Lille-Roubaix-Tourcoing ; la Commission estime que ce n'est pas à la Ville à le régler.

Cette affaire intéresse avant tout l'Office et ses ressortissants auprès desquels devrait être lancée, par les soins de l'Office, une enquête-référendum afin d'établir exactement les besoins du quartier en fonction desquels serait recherchée une formule de gestion, soit par l'Office, soit par les locataires eux-mêmes constitués en association.

Une lettre sous signature de M. le Maire pourrait être adressée à M. le Président de l'Office d'H.L.M. pour lui faire connaître que la municipalité ne désire pas prendre en charge la gestion de ce centre. Pour la bonne règle, une copie en serait remise à MM. les Administrateurs délégués du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de l'Office.

Procès-verbal transmis pour décision à l'Administration municipale.

CENTRES SOCIAUX

Gestion



La Commission spéciale constituée par le Conseil d'administration le 6 Octobre 1969 et chargée d'étudier les conditions de gestion des centres sociaux s'est réunie le mardi 7 Avril 1970 à 18 H 15, salle de réunion du Cabinet des Adjoints, sous la présidence de Mme VANNEUFVILLE, Adjoint délégué aux Affaires sociales et familiales.

Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, MM. CAMELOT et DERIEPPE

Etait excusé :

M. FRISON

Assistaient également à la réunion :

Mlle INGLEBERT, Secrétaire Général Adjoint

M. LAVA, Directeur des services sanitaires, sociaux, de l'état civil et des cimetières

Secrétaire de séance :

Mme POUAERE, Chef de Bureau au Secrétariat Général

En ouvrant la séance, Mme VANNEUFVILLE rappelle que la Commission, lors de sa première réunion le 23 Octobre 1969, avait proposé d'adresser une lettre à tous les organismes susceptibles de participer financièrement à la construction de centres sociaux pour leur demander quelle participation ils seraient en mesure d'apporter,

C'est après avoir pris connaissance des réponses qui seraient faites par les uns et par les autres que la Commission pourrait rechercher la meilleure formule de gestion efficace des centres sociaux.

Mme VANNEUFVILLE donne connaissance des résultats de cette consultation consignée dans le tableau suivant :

Office public d'habitations à loyer modéré (H.L.M.)

Pas de possibilité d'intervention

Crédit foncier de France

Participation sous forme de prêt

Ministère de la jeunesse et des sports

Ne peut financer la construction mais peut accorder des subventions de fonctionnement dans le domaine des activités de jeunesse et d'éducation populaire. Peut également offrir diverses prestations : stages de formation, cycles de conférences, expositions etc ...

Comité interprofessionnel du logement (C.I.L.)

Accord de principe pour un concours financier à la construction, mais participation limitée à ses possibilités qui sont restreintes et dans la mesure où les centres intéressent des groupes où il a effectué des réalisations.

Caisse d'épargne et de prévoyance de Lille

Peut consentir des prêts à long terme mais uniquement pour la construction. En ce qui concerne le fonctionnement, pourrait allouer une subvention minime, lors de la répartition annuelle d'une partie du boni, en novembre de chaque année.

Caisse régionale d'assurance maladie du Nord de la France

La Caisse nationale d'assurance vieillesse pourrait participer, de la manière suivante, à la construction de la partie du centre destinée aux personnes âgées :

- 7,50 % sous forme d'avance transformable en subvention;
- 32,50 % sous forme de prêt sans intérêt, remboursable en 30 années.

Caisse d'allocations familiales de Lille (C.A.F.)

Lettre du 28 Novembre 1969

La participation, fixée à 40 % du devis, est en principe réservée lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- 1°) inscription du projet au plan d'équipement;
- 2°) gestion du centre par une association dans laquelle les usagers sont représentés;
- 3°) preuve que l'association aura réuni les concours financiers pour assurer ultérieurement le fonctionnement normal de la réalisation.

.../...

Lettre du 2 Avril 1970

" Le Conseil d'administration de la Caisse a estimé qu'il ne serait pas possible d'accorder de participation, ni pour la construction, ni pour le fonctionnement de centres sociaux gérés par la Ville, avec du personnel communal. Suivant en cela la doctrine de la Caisse nationale des allocations familiales, il estime, en effet, qu'il est indispensable que la gestion de telles réalisations soit assurée, non seulement par le promoteur mais par une association regroupant les organismes concernés (municipalités, caisses d'allocations familiales et de sécurité sociale, associations familiales etc...) et les usagers. Cette formule a l'avantage de permettre aux bénéficiaires du centre social, qui sont les premiers intéressés, de s'exprimer. Elle a le mérite d'être une forme de promotion sociale pour les chefs de famille qui y sont impliqués".

Etat

Plan de financement prévu pour la construction :

36 % pour le centre social proprement dit
25 % pour la section de protection maternelle et infantile
36 % pour la section "personnes âgées"

Département

10 % sur l'ensemble de la dépense retenue par le ministère.

M. CAMELOT avait laissé entendre, lors de la première réunion de la présente Commission, qu'il était partisan d'une formule de co-gestion. La doctrine de la Caisse nationale des allocations familiales répond, semble-t-il, dans son principe sinon dans l'application, à son point de vue. Toutefois, la Caisse d'allocations familiales de Lille ne précise pas, dans ses lettres, quelle serait la représentation de la municipalité dans le Conseil d'administration de l'Association. M. CAMELOT estime qu'il y aurait lieu de réclamer une représentation majoritaire de la Ville si le principe de l'Association était adopté.

Il souligne les pourcentages de participations dans la construction des centres sociaux que la Ville pourrait ainsi obtenir :

40 % de la Caisse d'allocations familiales
36 % de l'Etat
10 % du Département.

Il ne resterait à la charge de la Ville que 14 % environ.

Mme VANNEUFVILLE précise que les pourcentages de participation au fonctionnement sont tout à fait différents. Par téléphone M. LAVA a pu obtenir à ce sujet les renseignements ci-après :

La Caisse d'allocations familiales rembourse 75 % des traitements et charges sociales du personnel du centre proprement dit : directrice, monitrices et moniteurs etc ...

et 50 % des traitements et charges sociales du personnel affecté à la halte garderie d'enfants

et possibilité de subvention pour l'équipement.

.../...

M. CAMELOT a lu dans le bulletin municipal de Wattrelos que cette Ville possédait un centre auquel est appliqué un système de co-gestion à majorité municipale. Mais Mme VANNEUFVILLE fait remarquer qu'il s'agit d'un centre socio-éducatif dont le mode de financement est tout à fait différent. Par contre, la Ville de Denain dispose d'un centre social; le Conseil d'administration comporte 18 membres :

- 3 représentants de la municipalité
- 3 représentants de la Caisse d'allocations familiales
- 2 représentants de la Caisse de sécurité sociale
- 2 représentants des Associations familiales
- 1 représentant de la Direction départementale de la population
- 1 représentant de la Jeunesse et des Sports
- 6 usagers.

Le personnel de ce centre est choisi par le Conseil d'administration.

Mme VANNEUFVILLE donne lecture du texte intégral de la lettre de M. le Docteur GRIMBELLE, Président de la Caisse d'allocations familiales de Lille, en date du 2 Avril 1970 :

Lille, le 2 Avril 1970

V. REF. Direction des Services
Sanitaires et Sociaux

Monsieur le Maire,

Par lettres du 13 Novembre 1969 et 13 Janvier 1970, vous nous aviez demandé si la Caisse d'Allocations Familiales pourrait participer financièrement à la construction et au fonctionnement de Centres sociaux qui seraient construits à Lille et gérés par l'Administration Municipale.

Nous avons posé la question de principe au Conseil d'Administration de la Caisse qui a estimé qu'il ne serait pas possible d'accorder de participation, ni pour la construction, ni pour le fonctionnement de Centres Sociaux gérés par la Ville de Lille avec du personnel communal. Le Conseil d'Administration, suivant en cela la doctrine de la Caisse Nationale des Allocations familiales, estime, en effet, qu'il est indispensable que la gestion de telles réalisations soit assurée, non seulement par le promoteur, mais par une Association regroupant les Organismes concernés (municipalités, Caisses d'Allocations Familiales et de Sécurité Sociale, Associations Familiales etc...) et les usagers; outre, que cette formule a l'avantage de permettre aux bénéficiaires du Centre Social, qui sont les premiers intéressés, de s'exprimer, elle a le mérite d'être une forme de promotion sociale pour les chefs de famille qui y sont impliqués.

.../...

Si vous le jugiez utile, nous pourrions discuter plus à fond cette question avec les services compétents de la Ville de Lille à la lumière d'expériences de ce genre qui ont été mises en place dans diverses régions de France et sur lesquelles nous pourrions obtenir des informations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Veillez agréer, Monsieur le Maire,

Le Président,

M. le Docteur Albert GRIMBELLE "

M. DERIEPPE relève le paragraphe qui lui paraît essentiel :

" Le Conseil d'administration de la Caisse a estimé qu'il ne serait pas possible d'accorder de participation, ni pour la construction, ni pour le fonctionnement de centres sociaux gérés par la Ville de Lille avec du personnel communal".

Selon lui, la Caisse d'allocations familiales subordonne sa participation pour la construction et pour le fonctionnement à une large représentation de la Caisse dans le Conseil d'administration et M. DERIEPPE s'étonne qu'il ne soit pas donné de précisions à ce sujet.

Mme LEMPEREUR fait remarquer que ce n'est malheureusement pas dans l'immédiat que le centre social de Fives pourra être réinstallé dans une nouvelle construction puisque le projet n'a pas été retenu au Vème Plan et qu'il faudra redemander son inscription au VIème Plan.

Par ailleurs, il s'agit bien, dit-elle, d'un centre existant offert à la Ville de Lille, en 1946, par l'Oeuvre Suisse d'entr'aide ouvrière; depuis cette date il a été géré par la Ville seule et il a toujours fonctionné dans les meilleures conditions en dépit des difficultés de tous ordres.

Le projet de construction d'un nouveau centre, conçu et réalisé par la Ville avec la participation habituelle de l'Etat et du Département, repose sur des bases normales et rationnelles. La part de la Ville représentant 50 % environ du montant du projet entre dans les normes habituelles et Mme LEMPEREUR ne voit pas pour quelle raison la Ville se déssaisirait de ce qui jusqu'à présent relevait de sa vocation; la gestion municipale respecte les règles légales. Le contrôle de l'Etat et des organismes ayant participé à la construction sera assuré et il n'est pas exclu que les usagers puissent participer au Conseil d'administration comme il y a des représentants des "usagers" dans les établissements scolaires.

Répondant à la question de Mme LEMPEREUR, Mme VANNEUFVILLE souligne qu'il est urgent de définir une position car il n'a pas encore été répondu aux lettres des 8 Mars 1967 et 20 Décembre 1968 de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale demandant à la Ville de lui faire connaître le plan de financement envisagé pour la création des centres sociaux de la rue du Long Pot et de la rue Armand Carrel.

Par ailleurs, le 3 juillet 1968 M. le Président de l'Association d'Etude et d'Organisation des centres sociaux du Nord, à qui le dossier du centre social de Fives avait été adressé pour examen, désirait savoir qui serait gestionnaire de ce centre.

Mme LEMPEREUR indique que la Commission n'a pas le pouvoir de décider. Elle a été constituée pour étudier les conditions de gestion des centres sociaux en vue de soumettre des propositions à l'Administration municipale.

.../...

Mlle INGLEBERT fait connaître que la Ville devra très rapidement déposer à la Préfecture les projets dont elle demandera l'inscription au VIème Plan. Parmi ceux-ci figureront les centres sociaux de Fives, du boulevard de Belfort, des Bois-Blancs et éventuellement d'autres centres sociaux dont l'Administration municipale pourrait souhaiter la construction dans les prochaines années.

En ce qui concerne le centre social de Fives, la Commission des Affaires sociales et familiales, lors de sa réunion du 5 Mars 1970, a considéré que l'emplacement envisagé (ancienne école Paul Bert) ne permettrait pas d'aménager une aire de jeux et de verdure indispensable pour les enfants. En revanche, le terrain sur lequel est situé actuellement le centre social présente cet avantage et il serait en outre possible d'y reconstruire des pavillons en dur semblables à ceux existants dont la disposition donne entière satisfaction à tous points de vue. A l'unanimité, la Commission a adopté cette modification et s'est prononcée pour la construction des pavillons. Le projet n'ayant pas été retenu au Vème Plan, son inscription doit être demandée au VIème Plan.

M. CAMELOT conclut que tout le monde semble d'accord pour accepter le principe de la participation des usagers au Conseil d'administration chargé d'assurer le fonctionnement du centre. Mais il reste le problème du financement de la construction. Puisque la Caisse d'allocations familiales de Lille n'intervient pas dans la construction des centres sociaux gérés par la Ville, celle-ci est-elle disposée à renoncer à une participation éventuelle de 40 % pour garder une totale autonomie ?

Mme LEMPEREUR est d'avis que la Ville doit accepter de prendre la charge de la construction, subventionnée par l'Etat à 36 % et par le Département 10 %, avec l'aide éventuelle de la Caisse régionale d'assurances maladie pour la partie du centre destinée aux personnes âgées, pour conserver son libre arbitre en ce qui concerne la gestion.

M. DERIEPPE déclare qu'il faut, en effet, proposer au Conseil d'administration une gestion municipale des centres sociaux. Si ce principe était admis par l'Administration, il appartiendrait ensuite à la Commission des Finances d'examiner le plan de financement de la construction des centres.

Mme VANNEUFVILLE reconnaît que la Ville a géré jusqu'à présent dans les meilleures conditions le centre social de Fives, mais elle estime que cette formule est maintenant dépassée : aujourd'hui les usagers ne devraient plus être des "bénéficiaires" mais des "participants". L'avenir et le progrès commandent le travail en commun, au sein d'une association, des collectivités et organismes ayant apporté leur concours financier à la création des centres, ainsi que des usagers, ce qui constitue précisément l'une des caractéristiques des centres sociaux.

C'est dans ce sens qu'elle demande à la Commission de rencontrer, comme le suggère le docteur GRIMBELLE dans sa lettre, les représentants de la Caisse d'allocations familiales de Lille pour leur poser la question suivante : comment voyez-vous la composition du Conseil d'administration ?

Mme VANNEUFVILLE donne ensuite connaissance des dépenses de fonctionnement du centre social de Fives pour l'année 1969. Elles s'élèvent à 129.938,59 F. totalement à la charge de la Ville, alors que la Caisse d'allocations familiales serait disposée à participer à l'avenir, aux dépenses de personnel. Mme VANNEUFVILLE demande que cet état de dépenses soit annexé au présent procès-verbal.

Mme LEMPEREUR fait observer que la Commission a été constituée pour exprimer son opinion sur le principe de la gestion. Une réunion élargie ne pourrait être décidée par elle mais seulement par le Conseil d'administration s'il le jugeait utile. D'ailleurs, si le principe de la gestion par la Ville avec du personnel communal, était retenu, ce ne serait pas

la peine d'insister auprès de la Caisse d'allocations familiales puisque son Conseil d'administration a pris nettement position sur ce point et la rencontre ne se concevrait que pour discuter des conditions de représentation au sein d'une association groupant tous les organismes concernés.

Il est évident, par ailleurs, que dans ce dernier cas le choix du personnel serait fait par l'association et non par la Ville. Or Madame LEMPEREUR déclare : la Ville ne peut abandonner ses prérogatives.

Mme VANNEUFVILLE, quant à elle, pense au contraire qu'il serait mieux d'avoir aussi du personnel privé et notamment des spécialistes en éducation physique, céramique etc...

M. CAMELOT constate que les positions exprimées le 23 Octobre 1969 par les membres de la Commission n'ont pas évolué malgré l'enquête faite auprès des organismes intéressés : Caisse d'allocations familiales, Sécurité sociale, etc...

En conséquence, la Commission conclut qu'il appartient maintenant à M. le Directeur des services sanitaires et sociaux de présenter à l'Administration municipale un rapport reprenant les différents avis des membres de la Commission et exposant les arguments développés par chacun pour permettre à l'Administration municipale de statuer en toute connaissance de cause .

L'essentiel est d'arrêter très rapidement des projets de construction de centres sociaux et d'en demander l'inscription au VIème Plan. A cet effet, le procès-verbal de la réunion du 5 Mars 1970 de la Commission des Affaires sociales et familiales, revu et complété comme l'a demandé l'Administration, sera soumis en même temps au Conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

CENTRE SOCIAL DE FIVES RUE DU LONG POT

Dépenses payées en 1969

A) <u>Dépenses de personnel</u>		95.554,64
B) <u>Dépenses de matériel</u>		
Fonctionnement du centre	7.415,14	
Entretien du bâtiment	21.837,84	
Chauffage, éclairage, téléphone	5.130,97	
	<hr/>	
		34.383,95
		<hr/>
	Total	129.938,59
		=====



ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Compte rendu financier exercice 1969

N° du compte	Désignation	1969	1968
600	pharmacie	220,00	230,80
601	alimentation	106.288,97	83.249,14
602	habillement	2.377,52	2.498,32
605	entretien	2.687,27	1.552,75
608	fournitures de bureau	309,08	196,55
609	autres fournitures	1.493,20	1.928,33
631-4	entretien matériel	446,83	198,60
633	acquisition petit matériel	1.600,11	980,00
633-0	abonnements	322,00	400,00
634-2	gaz	3.630,02	3.389,19
634-02	électricité	7.815,22	5.885,24
639	blanchisserie	9.549,00	8.806,65
661-83	transport des élèves	52.293,70	47.952,79
632-2	chauffage Désiré Verhaeghe	47.546,10	45.628,07
	chauffage La Carnoy	2.150,64	
610-8	personnel municipal et personnel de surveillance (plus charges)	295.474,00	218.579,77
Total:		534.233,66	420.976,20
<hr/>			
Total des sommes reversées par les familles et le personnel de l'établissement :		81.164,25	65.597,50
Dépenses effectivement prises en charge par la Ville (compte non tenu des dépenses: indirectes)		453.069,41	355.378,70

ALIMENTATION

stock au 1.1.1969	5.633,76
dépenses en 1969	106.288,97
	<hr/>
	111.922,73
stock au 31.12.69	8.712,74
	<hr/>
dépenses réelles	103.209,99

PRIX DE JOURNEE

Nombre de journées : enfants :	32.046
Nombre de journées : adultes :	4.171
	<hr/>
Total:	36.217

	1969	1968
Alimentation :		
prix journée enfant	3,22	2,80
prix journée réel enfant+ adulte	2,85	2,24
Transport	1,63	1,56
Prix de revient total	16,35	13,70
Prix de revient pour l'administration	14,13	11,59

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Recrutement Année Scolaire 1969-1970

Professions :

cadres, artisans, commerçants	22	10%	(6% en 1968)
employés	30	14%	(11% en 1968)
ouvriers manuels	133	60%	(72% en 1968)
chômeurs	4	2%	(5% en 1968)
invalides, malades	10	5%	(6% en 1968)
incarcéré	1		
sans profession	15	7%	
retraités	4	2%	

Salaires mensuels :

plus de 1.500F	34	15%	(16% en 1968)
de 1.000 à 1.500	37	17%	(21% en 1968)
de 750 à 1.000	44	21%	(28% en 1968)
de 500 à 750	50	22%	(15% en 1968)
de 350 à 500	16	7%	(8% en 1968)
moins de 350	38	18%	(11% en 1968)

Milieu familial:

9 ont une mère célibataire
 2 sont orphelins de mère
 5 sont orphelins de père
 24 ont des parents séparés ou divorcés
 10 sont élevés par la maman seule
 1 père incarcéré

Conditions de logement: bonnes en général, on note cependant :

1 famille de 6 personnes dans 1 pièce
 1 famille de 6 personnes dans 2 pièces sans eau, sans électricité
 5 familles de 8 personnes dans 2 pièces
 3 familles de 13 personnes dans 3 pièces
 1 famille de 12 personnes dans 5 pièces (baraquement)

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE- LILLE

EXERCICE 1969

Consommation de denrées

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.69	Achats en 1969	Consommation en 1969	Stock au 31.12.1969
Abricots	b	18	0	13	5
Abricots	kg	0	35	35	0
Ananas	b	25	12	25	12
Artichauts	b	7	18	17	8
Asperges	b	2	0	2	0
Bananes	kg	0	937,700	937,700	0
Betteraves rouges	kg	0	168	168	0
Betteraves rouges	b	0	24	14	10
Bettes	dz	0	4	4	0
Beurre	kg	0	703,500	700	3,500
Biscuits fourrés	paq	0	180	126	54
Boeuf à braiser	kg	0	254,200	254,200	0
Cacao	kg	16	0	13	3
Café	kg	0,500	41	41,500	0
Cakes	p	0	1,620	1,620	0
Camembert	p	0	131	131	0
Caramel liquide	l	4	0	2	2
Carottes	kg	0	1,400	1,400	0
Canellonis	b	0	30	12	18
Céleri	têtes	0	395	395	0
Cerfeuil	dz	0	11	11	0
Cervelles	p	0	48	48	0
Cerises	kg	0	60	60	0
Champignons	b	40	12	17	35
Chicorée	kg	10	60	28	42
Chocolat	kg	15,250	42	22,900	34,900
Choux (pâtisseries)	p	275	1,410	1,485	200
Chou bruxelles	kg	0	98	98	0
fleur	kg	0	256	256	0
rouge	kg	0	152	152	0
blanc	kg	0	65	65	0
Choucroute	b	13	10	10	13
Biscuits divers	kg	57,600	124	161,400	17,600

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.69	Achats en 1969	Consommation en 1969	Stock au 31.12.69
Citrons	kg	7	41,800	48,800	0
Concombres	p	0	219	219	0
Compote de pêche	kg	10	30	10	30
Compote de pomme	kg	30	180	160	50
Confiture	kg	200	480	520	160
Congolais	kg	0	21	21	0
Cornichons	b	4	12	5	11
Corn flakes	b	14	0	14	0
Courgettes	kg	0	22	22	0
Couscous	kg	15	70	47,500	37,500
Harissa	b	10	0	6	4
Crème fraîche	l	0	5	5	0
Crème chester	kg	0	40	40	0
Crème gruyère	p	0	2.000	1.700	300
Crème de riz	kg	0,250	3	2,250	1
Cresson	b	0	148	148	0
Dattes	b	0	96	96	0
Edam	kg	0	37,900	37,900	0
Eau Saint Amand	l	1239	9.408	8.887	1760
Endives	kg	0	162,300	162,300	0
Epinards	kg	0	333	333	0
Farine	kg	3	33	32	4
Fenouil	kg	0	36,400	36,400	0
Figues	paq	0	75	75	0
Flan Vitfait	kg	2,700	0	2,700	0
Flan marseillais	kg	0	180	49,750	130,250
Foie	kg	0	123	123	0
Fromage blanc	kg	0	124,800	124,800	0
Gaufrettes	paq	0	360	187	173
Galettes nantaises	paq	0	100	0	100
Gruyère	kg	0	190,605	190,605	0
Haricots verts	kg	0	247,500	247,500	0
Haricots secs	kg	30	52	49,500	32,500
Hollande	kg	0	180,400	180,400	0

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.69	Achats en 1969	Consommation en 1969	Stock au 31.12.1969
Huile	l	135	195	268	62
Huile bidons	kg	50	75	75	50
Jambon	kg	0	279,380	279,380	0
Jus de fruit	l	0	30	0	30
	kg	57,265	540	327,265	270
Lait en poudre	kg	6	0	1	5
Lait écrémé	l	0	6.070	6.070	0
Lai pasteurisé	l	0	7.083,28	7.083	0
Laitues	dz	0	138	138	0
Lapins	kg	0	50	50	0
Lentilles	kg	26,800	50	47,800	29
Macédoine légumes	b	0	18	18	0
	kg	0	50	50	0
Mache	kg	0	2	2	0
Madeleines	p	0	140	140	0
Maïzena	P.	14,	30	30	14
Mandarines	kg	0	333	333	0
Melons	kg	0	36,600	36,600	0
Maquereaux filets	b	23	0	23	0
Miel	kg	104		59	45
Moutarde	kg	3	6	5	4
Mouton	kg	0	78,400	78,400	0
Navets	kg	0	125	125	0
Oeufs	p	0	2.620	2.620	0
Oranges	kg	0	1.986,400	1.986,400	0
Pain	p	0	6.685	6.685	0
Pain d'épices	ba.	0	275	275	0
Pamplemousses	kg	0	143,700	143,700	0
Pâtes	kg	150	250	171,500	128,500
Pâtisseries diverses	p	0	450	450	0

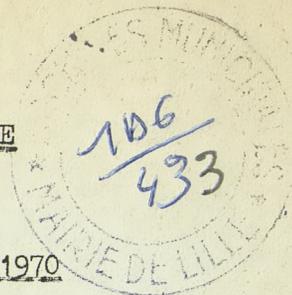
Dénomination	Qu	Stock au 1.1.69	Achats en 1969	Consommation en 1969	Stock au 31.12.69
Pâches	kg	0	34,100	34,100	0
Persil	dz	0	34	34	0
Petits pois	kg	0	215	215	0
	b	0	12	0	12
Petits suisses	b de	12 00	570	570	0
Poireaux	p	0	1.000	1.000	0
Poisson	kg	0	622,900	622,900	0
Croquettes de poisson	p	0	1.605	1.605	0
Potiron	kg	0	89,300	89,300	0
Poivre	kg	0	3	2,700	0,300
Pommes de terre	kg	395	7.580	7.150	825
Pommes	kg	0	1.507	1.507	0
Poulets	kg	0	301,300	301,300	0
Quaker	kg	39	50	48,450	40,550
Quenelles	b	2	12	4	10
Radis	dz	0	27	27	0
Raisins	kg	0	139,200	139,200	0
Reine-claude	kg	0	88,300	88,300	0
Riz	kg	75,500	248	173,750	149,750
Rôti de boeuf	kg	0	659,400	659,400	0
Langues	kg	0	156,800	156,800	0
Rôti de porc	kg	0	173,800	173,800	0
Poitrine porc	kg	0	15,030	15,030	0
Porc fumé	kg	0	2,500	2,500	0
Rotyséteck	kg	0	210	210	0
Saint-Paulin	kg	0	152,200	152,200	0
Salam	kg	0	37	37	0
Saucisses	b	9	24	21	12
Sardines	b	79	104	72	111
Scaroles	dz	0	51	51	0
Sel	kg	40	250	148	142
Semoule	kg	88,500	50	105	33,500

Dénomination	Qu	Stock au 1.1.69	Achats en 1969	Consommation en 1969	Stock au 31.12.69
Sucre morceaux	Kg	28	200	114	114
Sucre cristallisé	kg	152	650	457,500	344,500
Tapioca	kg	21	27	35,400	12,600
Tartelettes	p	1100	3.000	2.736	1.364
Thon	b	11	56	28	39
Tomates	kg	0	344	344	0
Tomates au jus	b	10	24	12	22
Extrait tomate	b	26	24	34	16
Vergeoise	kg	37,500	-	24,500	13
Vinaigre	l	36	50	64	22
Yaourt	p	0	7.639	7.639	0

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Conseil d'Administration

Procès-verbal de la réunion du 8 avril 1970



Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni le mercredi 8 avril à 16 heures 30, sous la présidence de Madame Lempereur, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction Publique.

Etaient présents :

- M. Allard, Adjoint au Maire
- M. Briffaut, Adjoint au Maire
- M. Camelot, Adjoint au Maire
- M. Renversez, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille VII
- Mlle Inglebert, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie
- M. J. Bacquart, Directeur des Affaires Scolaires, Culturelles et Sportives
- M. C. Bacquart, Chef du 1er bureau de la Direction des Affaires Scolaires, culturelles et sportives
- Mme François représentant M. le Docteur Erbib, Directeur du Service de Santé Scolaire et Universitaire
- M. Horquin, Directeur de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe.

Etaient excusés :

- M. Derieppe, Adjoint au Maire
- M. le Docteur Defaux, Conseiller Municipal
- M. Debeyre, Recteur d'Académie
- M. Rancurel, Inspecteur d'Académie en résidence à Lille
- M. De Man, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille I
- M. Fache, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, circonscription de Lille IV
- Mme Manesse, Inspectrice départementale de l'Education Nationale, circonscription de Lille V
- M. le Docteur Parmentier, Directeur du Centre de Rééducation physique
- M. le Docteur Morel, médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe.

Assistait à la réunion :

- M. Duflot, Architecte en chef, Directeur des Services de Construction et d'entretien des immeubles communaux.

.../...

I - Procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 Avril 1969

M. Horquin tient à signaler que la plupart des demandes concernant les travaux ont été satisfaites et remercie l'Administration municipale de l'intérêt qu'elle porte à l'établissement qu'il dirige.

M. Briffaut regrette que la rédaction d'un paragraphe ait pu laisser supposer qu'il s'opposait à la construction de la crèche. L'édification de ce bâtiment, dans le parc de l'école mais à l'angle des rues Armand Carmel et du Capitaine Michel, répond au souhait formulé par le Conseil d'Administration en vue d'une implantation moins dommageable.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

II - Compte rendu financier de l'exercice 1969 (voir annexe)

L'augmentation constatée au chapitre alimentation est due à l'augmentation des prix et à l'accroissement des effectifs.

L'augmentation aux chapitres entretien et petit matériel est la conséquence de l'ouverture de l'annexe de la Carnoy.

M. Allard pense qu'une aide pourrait être obtenue auprès de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale étant donné le caractère sanitaire de l'établissement.

III - Ecole Désiré Verhaeghe : travaux et matériel

M. Horquin remercie les services d'Architecture pour les nombreux travaux de modernisation entrepris à l'E.P.A. Désiré Verhaeghe.

- L'insonorisation des deux réfectoires, la construction de la galerie ouest sont terminées.
- Le remplacement des W.C. extérieurs par deux blocs sanitaires est en cours.
- Une grande partie des lits de sieste a été remplacée par un matériel plus fonctionnel.
- L'installation de deux plafonniers à lampes à rayons Ultra Violet est prévue.

IV - Annexe de la Carnoy

1° Fonctionnement : deux classes fonctionnent depuis novembre 1969, les élèves y trouvent le calme souhaitable.

Afin d'éviter un trajet trop long pour certains élèves, M. Horquin propose que le ramassage pour cette annexe ne soit pas lié à celui de l'école Désiré Verhaeghe. L'organisation d'un service autonome de ramassage ne pourrait être envisagé que si le nombre de classes était porté à quatre, permettant ainsi la répartition des élèves par cours homogènes (CP, CE, CM).

2° Extension

M. Renversez évoque l'évolution du recrutement des classes de plein air. Les élèves ne sont pas que déficients physiques, ils sont aussi inadaptés sociaux ou intellectuels ; ce sont surtout des inadaptés scolaires qui ont besoin d'un milieu surprotégé.

La création de deux classes d'adaptation correspondant à la définition de la circulaire ministérielle n° N 70.83 du 9 février 1970 s'avère indispensable.

M. l'Inspecteur d'Académie est disposé à désigner le personnel enseignant nécessaire.

L'accroissement de l'effectif scolaire implique, d'autre part, l'augmentation du personnel de service (une aide-cuisinière, une femme de service) ainsi que la nomination d'une infirmière à demi-vacation.

Le Conseil d'Administration unanime souhaite la création de deux classes d'adaptation, dans le cadre de la Carnoy.

M. Horquin assure que le nombre de pièces disponibles dans le château suffirait au fonctionnement des quatre classes. Toutefois des travaux peu importants mais urgents s'avèrent indispensables (classes, salles à manger, salles de sieste) en vue d'une utilisation immédiate.

M. Renversez reprenant le souhait formulé par le Conseil d'Administration du 26 avril 1968, évoque le besoin d'un internat provisoire pour les cas sociaux dont le milieu familial pour des raisons diverses, est perturbé.

Le Conseil d'Administration serait également favorable à la création d'une classe dite "de socialisation", à effectif réduit.

Actuellement certains élèves débiles ne trouvent place nulle part et restent dans les écoles maternelles ou ne sont pas scolarisés.

Mme Lempereur fait remarquer que ces enfants qu'aucune école n'accueille, ne peuvent apprendre un métier et restent définitivement à la charge de la Société.

Le Directeur de l'école envisage la possibilité d'accueillir ces enfants à condition qu'ils aient une vie autonome (classe, repas, toilette...). que le local d'accueil soit à leur échelle et que le cadre en soit familial.

Un des logements de fonction de l'école Désiré Verhaeghe répond à ces impératifs. M. De Baere qui l'occupe en qualité de locataire de droit commun, part en retraite cette année, il pourrait donc lui être proposé un autre logement en vue d'obtenir la disposition des lieux.

Questions diverses

- Construction d'une maison d'enfants à caractère spécialisé dans le parc de la Carnoy.

M. Allard souligne l'intérêt que présenterait l'ouverture d'une maison d'enfants à caractère spécialisé qui bénéficierait de subventions d'équipement et de fonctionnement, au titre de l'action sanitaire et sociale.

Toutefois le Château ne semble pas pouvoir convenir, pour le faire, il faudrait donc construire des locaux appropriés et déposer une demande au titre du VIe Plan.

Mlle Inglebert signale que le Conseil Général du Nord sera saisi au cours de sa session d'avril 1970 d'un rapport de M. le Préfet à propos des grandes options du Plan dans le département. Les projets des villes devront être adressés à la Préfecture en septembre 1970 et peut-être conviendrait il en ce qui concerne Lille, d'y ajouter ce projet de maison d'enfants si le Conseil Municipal en décide ainsi.

Mme Lempereur souhaite qu'avant tout, une étude poussée soit menée et pense qu'il conviendrait alors de conserver le château pour d'autres utilisations.

Le Conseil d'Administration demande au Directeur de l'Ecole de faire une première étude et de s'informer auprès de certains de ses collègues des conditions requises pour obtenir une subvention de l'Action Sanitaire et Sociale.

-Classes de neige

Les deux classes fonctionnant actuellement à la Carnoy, ont profité d'un séjour à Vercland-Samoëns du 22 février au 22 mars 1970. Ce séjour a eu lieu dans de bonnes conditions ; néanmoins Mme Lempereur demande que soit reconsidérée la question de l'envoi en classes de neige des élèves de l'école de plein air. M. Briffaut ainsi que M. Horquin jugent en effet préférable, étant donné l'état nerveux de ces enfants, de les envoyer en classes vertes.

M. Renversez fait savoir que l'Inspection Académique y serait éminemment favorable.

Avis conforme du Conseil d'Administration.

Après une visite des locaux faite en compagnie de M. Duflot, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

La Présidente,

Le Secrétaire de Séance,

R. LEMPEREUR.

R. HORQUIN.

A N N E X E

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Compte rendu financier exercice 1969

NUMERO DU COMPTE	DESIGNATION	1969	1968
600	: pharmacie	220,00	230,80
601	: alimentation	106 288,97	83 249,14
602	: habillement	2 377,52	2 498,32
605	: entretien	2 687,27	1 552,75
608	: fournitures de bureau	309,08	196,55
609	: autres fournitures	1 493,20	1 928,33
631-4	: entretien matériel	446,83	198,60
633	: acquisition petit matériel	1 600,11	980,00
633-0	: abonnements	322,00	400,00
634-2	: gaz	3 630,02	3 389,19
634-02	: électricité	7 815,22	5 885,24
639	: blanchisserie	9 549,00	8 806,65
661-83	: transport des élèves	52 293,70	47 952,79
632-2	: chauffage Désiré Verhaeghe	47 546,10	45 628,07
	: chauffage La Carnoy	2 150,64	
610-8	: personnel municipal et personnel de surveillance (plus charges)	<u>295 474,00</u>	<u>218 579,77</u>
	T O T A L.....	534 233,66	420 976,20

Total des sommes reversées
par les familles et le
personnel de l'établissement :

81 164,25 65 597,50

Dépenses effectivement prises
en charge par la Ville
(compte non tenu des dépenses indirectes) :

453 069,41 355 378,7 0

.../...

ALIMENTATION

Stock au 1/1/1969	5 633,76
Dépenses en 1969	<u>106 288,97</u>
	111 922,73
Stock au 31/12/69	<u>8 712,74</u>
Dépenses réelles	103 209,99

PRIX DE JOURNEE

Nombre de journées : enfants :	32 046
Nombre de journées : adultes :	4 171
TOTAL.....	36 217

		1969	1968
Alimentation :	: prix journée enfant	3,22	2,80
	: prix journée réel enfant		
	: + adulte	2,85	2,24
Transport :		1,63	1,56
Prix de revient total		16,35	13,70
Prix de revient pour l'administration:		14,13	11,59